

Bilan basse vision

Qu'est ce que un Bilan Basse Vision?

Ce bilan, sur rendez-vous, dure généralement 1h30.

Il consiste à:

- étudier les difficultés que la personne peut avoir dans son quotidien en raison de son handicap visuel.
- À répondre au mieux aux besoins de la personne
- Plusieurs axes sont abordés :

- L'éclairage 	- Les filtres 	- L'optimisation de la correction 	Les lunettes électroniques 
- Les systèmes grossissants optiques 	- Les Loupes électroniques 	- Les Vidéo-Agrandisseurs 	- Les systèmes informatiques 

- Un bilan écrit.

Un bilan sera réalisé par la suite. Il pourra être adressé avec l'accord du client à l'ophtalmologue, l'orthoptiste...

- Le bilan est facturé à 45 €.

Ils sont réalisés par des opticiens spécialisés en basse vision.

Le jour de ce bilan:

Il est recommandé de venir avec:

1. La dernière prescription de l'ophtalmologue
2. Les lunettes utilisées
3. Les lunettes de soleil utilisées
4. Les loupes que vous utilisez
5. Des supports pour lequel la personne peut avoir des difficultés (programme télé, matériel de couture, papiers administratifs...)

 L'Optique des Lions Opticien Formateur	L'Optique des Lions - Formalions 19 rue de la gare 91330 Yerres Tél : 01-69-49-23-81 www.optique-des-lions.fr optique.des.lions@gmail.com siret 505 233 445 00012-Evry	
--	--	---